



# MOTION SUR LA QUESTION DE RÉFÉRENDUM DES FRAIS D'ACCESSIBILITÉ DU FRANÇAIS

Soumise pour le 2022-02-17

<b>Soumise au :</b>	Conseil législatif de l'AÉUM	<b>Document no. :</b>	LEG-PUB-MOT-2022-02-17-003
<b>Proposée par :</b>	Sarah Paulin <i>Vice-Présidente (Affaires internes)</i>	<b>Statut actuel :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ADOPTÉE <input type="checkbox"/> SOUMISE À L'ADOPTION <input type="checkbox"/> REPORTÉE <input type="checkbox"/> DÉFÉRÉE <input type="checkbox"/> REJETÉE
<b>Appuyée par :</b>	Lucille Applegate <i>Représentante des première année</i>		

## Question

Le 30 janvier 2020, le conseil législatif a approuvé [le plan de francisation](#) afin que le référendum d'hiver adopte les frais pour l'embauche d'une personne traductrice et pour l'achat de systèmes de traduction audio. Cependant, le référendum n'a pas accepté cette question. En attendant, l'Association a déjà engagé une traductrice, ce qui rend le plan actuel désuet.

## Contexte et justification

Cette motion a pour but d'abolir le plan de francisation actuel et de se concentrer plutôt sur l'accessibilité et sur le plaidoyer au nom de notre communauté étudiante francophone. Les membres de cette dernière ont non seulement besoin de traduction des documents de l'Association, mais de soutien au cours de leur parcours à McGill. L'Université s'enorgueillit d'être bilingue, mais il n'y a pas de position de plaidoyer au nom de la francophonie au sein de son administration. Les derniers frais sont tombés à l'eau, mais il est clair que l'attention du corps étudiant n'est pas uniquement sur la traduction. En élargissant la couverture des frais pour inclure le plaidoyer et les droits étudiants, non seulement est-ce que nous représentons mieux la communauté, mais nous utilisons aussi les frais de manière plus efficace.



---

**Alignement avec la mission** Cette motion s'aligne avec l'engagement de l'Association d'assurer une représentation et un leadership non biaisé. Elle correspond aussi à la position de l'AÉUM sur l'accessibilité.

---

**Consultations complétées** Cette motion a été rédigée avec l'aide de la commission des affaires francophones, ainsi que du Vice-président (Finances) et de la direction de la gouvernance.

---

**Facteurs de risque et répercussions sur les ressources** Le principal risque de cette motion réside dans le fait que le corps étudiant doit l'approuver au cours du référendum de l'hiver 2022. Il s'agirait d'une augmentation de 0,50 \$ des frais de scolarité annuels pour chaque membre.

---

**Considérations de durabilité** Si on décide de ne pas adopter ces frais, la commission des affaires francophones aura du mal à accomplir adéquatement son mandat.

---

**Impact de la décision et prochaines étapes** Si on approuve ces frais et le plan qui s'y rattache, le comité exécutif mènera une campagne « oui » pour les propositions avec l'aide du département de communications.

Si on adopte ce montant, la commissaire aux affaires francophones sera responsable d'administrer les frais (autorisés par le VP aux finances) avec l'aide de la Vice-Présidence qui assure sa supervision.

Le VP (Finances) sera chargé d'allouer un budget au comité des affaires francophones (avec l'aide de la commissaire) en utilisant les revenus générés par la hausse des frais de membre de l'AÉUM.

---

**Motion ou soumission d'approbation** CONSIDÉRANT QUE le plan de francisation n'aborde pas des questions d'accessibilité ni de promotion de la francophonie (à la fois québécoise et française) sur le campus de McGill, mais se concentre uniquement sur la

---



traduction – problème qui a été résolu avec l'embauche d'une traductrice à temps plein.

CONSIDÉRANT QUE le budget actuel alloué au département des affaires francophones est de 4 378,50 \$.

CONSIDÉRANT QUE le budget ci-joint démontre que la commission des affaires francophones désire croître; elle stagne à cause des fonds actuels.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil législatif approuve la question qui suit pour la période de référendum de l'hiver 2022.

*« Êtes-vous en faveur de la création de frais sans droit de retrait de 0,25 \$ par semestre et par étudiant pour l'accessibilité du français, payable par les membres de l'AEUM à partir de l'automne 2022 et se terminant en automne 2027 (inclusivement) (en excluant les semestres d'été), moment auquel la question sera ramenée aux membres pour un renouvellement, sachant qu'une majorité "non" ferait en sorte que la commission des affaires francophones va avoir du mal à fournir des événements et des services aux membres de l'AEUM ? »*

Qu'il soit aussi résolu que le conseil législatif va endosser certains aspects de cette question, et qu'il n'a pas besoin d'approuver à nouveau les changements grammaticaux ou juridiques nécessaires.

---

Résultat du vote

En faveur ()

Contre ()

Abstention ()

---



## Appendix A: Répartition du budget

### Nouveau montant total

$0,25 \$ * 24\ 000 = 6\ 000 \$$

$6\ 000 \$ * 2 = 12\ 000 \$$

Ajouté au montant préexistant de 4 378,50 \$

$12\ 000 \$ + 4\ 378,50 \$ = 16\ 378,50 \$$

### Répartition du budget

Plaidoyer : 5 %

Soutien des organisations francophones : 20 %

Promotion de la culture française : 40 %

Soutien scolaire : 35 %

Lien au budget :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hL2lYJf06z4zC5V1AJYTkxbgaf7Fd7wNMEQU2loCsgE/edit?usp=sharing>



Frais	Pourcentage de la totalité des fonds	Description	Montant alloué par ligne	Total
Plaidoyer	5% (819 \$)	Publicité de réseaux sociaux	175	
		Brochures	344	
		Soutien bénévole	300	819\$
Soutien des organisations francophones	20% (3 275 \$)	Accomoder les besoins de groupes francophones sur le campus qui ont besoin de financement.	3 276 \$	3 276 \$
Promotion de la culture francophone sur le campus	40% (6 551 \$)	Semaine de la culture francophone (France vs. Québec: cuisine, culture, théâtre, artistes, poètes, etc.)	5 500 \$	
		Francofête (Évènement CAF)	1 051 \$	6 551 \$
Soutien scolaire	35% (5 732 \$)	Payer pour le soutien entre pairs pour aider le corps étudiant à écrire ses travaux en français ainsi que d'améliorer son français parlé.	5 732 \$	5 732 \$